
Aide-mémoire - frais de rappel

La SSA facture des frais administratifs lorsqu'elle doit établir des rappels afin d'obtenir les déclarations de recettes ou le paiement d'une facture. Il en va de même lors de l'élaboration d'un plan de paiement par le Service Juridique.

Rappel de déclaration de recettes :

- Envoi d'un 3^{ème} rappel 30.- CHF/dossier

Rappel de facture :

- Envoi d'un 2^{ème} rappel de facture 30.- CHF/facture
- Envoi d'un 3^{ème} rappel de facture 50.- CHF/facture

Plan de paiement :

- Elaboration du plan 50.- CHF/plan